



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 24

Votants : 24

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.**

Présents :

N° 1
OBJET :

Mmes et MM. J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD (à partir de la délibération n°2) - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL (à partir de la délibération n° 2), Vice-Présidents.

CCAB
ABREST

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – C. DUMONT – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

APPROBATION
AVENANT N°6

Mmes et MM. B. AGUIAR – R. LOVATY - C. BERTIN – C. BOUARD – G. MARSONI – C. SEGUIN – N. COULANGE – A. CHAPUIS, Membres
formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

- 6 FEV. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 6 FEV. 2019

Absents excusés :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA – A. DUMONT - F. GONZALES, Vice-Présidents.

Mmes et MM. A. CORNE – E. VOITELLIER – J.M. LAZZERINI – J.M. BOUREL – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC – C. CATARD – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN – P. COLAS – G. DURANTET – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – F. BOFFETY, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'absence du Président et du 1^{er} Vice-Président,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération N°5 du conseil communautaire du 07 Octobre 2017 donnant délégation au Bureau Communautaire pour autoriser la passation des avenants techniques aux contrats communaux d'aménagement de bourg (CCAB) n'engendrant aucune incidence financière,

Vu la délibération N°10 du Conseil Communautaire du 25 mars 2010 déterminant les modalités de co-financement des CCAB par Vichy-Communauté,

Vu la délibération N°22 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2013 accordant un fonds de concours de 130 000 euros à la commune de ABREST pour son programme de travaux d'aménagement de bourg,

Vu le Contrat Communal d'Aménagement de Bourg signé le 12 juin 2014 entre la commune de ABREST, Vichy Communauté et le Département de l'Allier,

Vu les avenants N°1 à 3 visant à entériner des modifications de programme sans incidence financière sur l'équilibre général de l'opération,

Vu l'avenant N°4 approuvé par Vichy Communauté, par délibération du Conseil Communautaire en date du 28 Septembre 2017, concernant une nouvelle mise au point de la programmation du CCAB d'Abrest ayant pour effet une diminution du budget prévisionnel de l'opération ayant entraîné une révision du fonds de concours de Vichy Communauté (crédits de la communauté d'agglomération réajustés à 120 000 euros),

Vu l'avenant N°5 visant à approuver la subvention définitive du Département pour la tranche de travaux 2017,

Considérant que cet avenant N°6 consiste à approuver l'ajustement, dans la limite dans l'enveloppe initiale globale, des crédits du Département entre les différentes tranches de travaux réalisées par la commune d'Abrest,

Considérant que cet avenant n'a pas d'incidence financière pour Vichy Communauté ; que la ventilation et le montant du fonds de concours (120 000 euros) sont conformes à la délibération N°31 du conseil communautaire du 28 septembre 2017,

Considérant qu'il reste effectivement un solde à payer de 30 000 euros à la commune d'Abrest pour la dernière tranche de travaux concernant l'aménagement des rues du centre bourg (rue du Presbytère, rue d'Allier, rue du Vieux Bourg),

Propose au Bureau Communautaire :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant N°6 relatif au CCAB de ABREST ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 24 janvier 2019.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Pour le Président empêché,
Le 2^{ème} Vice-Président

Jean-Sébastien LALOY

Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

ABREST

Avenant n° 6

PRÉAMBULE

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé entre :

la commune d'Abrest, représentée par son Maire, Monsieur Patrick MONTAGNER, autorisé par délibérations du Conseil municipal en date du 5 février 2013 et du 26 novembre 2013,

et le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 27 juin 2014,

et la Communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, représentée par son Président, Monsieur Claude MALHURET, autorisé par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2013,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul DUFREGNE, autorisé par délibérations des Commissions permanentes du Conseil général du 21 mars 2014 et du 25 avril 2014.

Cinq avenants ont également été signés en décembre 2014, juin 2015, août 2016, septembre 2017 et juin 2018.

La commune a informé le Département qu'elle souhaitait que les crédits du contrat soient réajustés entre les différentes tranches.

En effet, l'aménagement des cheminements piétons inscrit en 2015 a eu un coût inférieur aux estimations : 51 412,17 € HT contre 77 091,50 € HT, soit une subvention d'un montant de 15 423,65 € au lieu de 21 971,50 € prévue initialement. Le reliquat de subvention est donc de 6 547,43 €.

De même, le projet d'aménagement des rues du centre bourg étant modifié, le montant de travaux s'élève à 73 296,30 € HT contre 104 580 € HT, soit une subvention d'un montant de 21 988,89 € au lieu de 37 921,43 € initialement prévu. Le reliquat de subvention est donc de 9 385,11 €.

A contrario, l'aménagement des berges de l'Allier a eu un coût plus élevé : 300 490 € HT contre 248 960,94 € HT, soit une subvention initiale de 74 688,28 € au lieu de 90 147 €. Le complément est donc de 15 458,72 €.

Il convient donc de réajuster les crédits entre ces différentes tranches dans la limite de l'enveloppe globale initiale.

Par ailleurs, après examen par la conférence de programmation du 10 mars 2018, la Commission permanente du Conseil départemental du 23 avril 2018 a donné un accord de principe de subvention pour la cinquième tranche de travaux programmée en 2018, à savoir l'aménagement de rues de centre bourg et le complément de subvention pour la tranche 2017.

La commune a depuis retenu l'entreprise qui réalisera les travaux des rues du centre bourg et a le coût définitif de cette tranche.

Cet avenant a donc pour objet de réajuster les crédits entre les tranches 2015, 2017 et 2018 dans la limite de l'enveloppe initiale globale et d'attribuer définitivement la subvention de la tranche 2018.

Il a été convenu ce qui suit entre :

la commune d'Abrest, représentée par son Maire, Monsieur Patrick MONTAGNER, autorisé par délibérations du conseil municipal en date du 17 octobre 2018,

et le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, autorisé par délibération du ~~conseil~~ communautaire en date du .

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, autorisé par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 19 novembre 2018.

ARTICLE 1 :

Le contrat initial est modifié dans les conditions définies par le présent avenant.

ARTICLE 2 : Dispositions financières

L'article 4 « Dispositions financières » est modifié comme suit :

ANNEES	DEPENSES DEFINITIVES	MONTANT € HT	FINANCEMENT DEFINITIF			
			DEPARTEMENT	ViCo		COMMUNE
				FICT	CCAB	
2014	Aménagement des abords de l'école	397 482,00	113 282,37	69 975	30 000	
2015	Aménagement de cheminements piétons	51 412,17	15 423,65		24 570	
2017	Aménagement de voies douces sur les berges de l'Allier	248 960,94	74 688,28	50 000	35 430	
2018	Complément pour l'aménagement des berges	51 529,06	15 458,72			
	Aménagement des rues du centre bourg	73 296,30	21 988,89		30 000	
	Rue de la Liberté					
	Rue du Presbytère					
	Création d'un muret place de l'église					
	TOTAL 2018	124 825,36	37 447,61			
	TOTAL GENERAL	822 680,47	240 841,91	119 975	120 000	341 863,56

L'aide allouée pour la tranche 2018 s'élève à **37 447,61 euros** soit un taux de financement de 30%.

ARTICLE 3 :

Les articles non modifiés du contrat et des avenants restent applicables.

Fait à Moulins,

Le

19 NOV. 2018

Pour la commune d'Abrest,

Pour le SDE 03,

Patrick MONTAGNER
Maire d'ABREST



Yves SIMON
Président du SDE 03

Pour le Département de l'Allier,

Pour la Communauté d'Agglomération Vichy
Communauté,

Claude RIBOULET

Président du Département de l'Allier

Frédéric AGUILERA
Président de Vichy Communauté

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTIRE DU 24 JANVIER 2019
CCAB ABREST - APPROBATION - AVENANT N° 6

.....
Date de décision: 24/01/2019

Date de réception de l'accusé 06/02/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 24JAN2019_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190124-24JAN2019_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20190124-24JAN2019_1-DE-1-1_1.pdf)